



DE ROUBAIX-CURCING

La Crise du Logement

Le développement des habitations à bon marché. La loi sur les loyers dans nos régions.

La crise du logement sévit plus durement que partout ailleurs dans nos régions dévastées, où se presse une population sans cesse croissante dans des villes où les communes en partie détruites. Il importe de faciliter à la masse des habitants peu fortunés des moyens de logement décent.

Le remède à la crise actuelle réside donc dans le développement de la construction des habitations à bon marché.

C'est le vœu qu'a émis, du reste, au mois d'avril dernier, le Congrès des comités de patronage des habitations à bon marché, et on propose de le traduire enfin par une loi.

Les offices publics d'habitations à bon marché se développent, dans les départements et les communes, dans le but excellent d'aménager, de construire des immeubles sains et de louer modeste, d'assainir les vieilles demeures, de créer des cités-jardins et des jardins ouvriers.

Un projet de loi récemment déposé propose d'autoriser les offices à racheter les immeubles endommagés par la guerre et de les substituer aux propriétaires pour le droit à l'indemnité et à la prime de réemploi prévues par la loi de répartition.

La Caisse des Dépôts et Consignations serait admise à faire des prêts, dans ce but, aux offices, et il est évident que les résultats de ce nouveau régime seraient, en tous points, très appréciables pour solutionner la crise du logement dans le Nord.

La même loi relèverait provisoirement la valeur locative des habitations à bon marché. A Arras, par exemple, ville classée dans les communes de 5.000 à 30.000 habitants, la valeur locative passerait de 425 à 650 francs.

A la question des logements se rattache celle des loyers.

Notre appel aux législateurs n'a pas été inutile, puis, que, quelques jours après notre article, demandant une solution à ce grave problème, les journaux ont publié, en inscrivant la discussion du projet de loi à l'ordre du jour de la Chambre.

Satisfaction de courte durée, il est vrai, puisqu'on retirait cette inscription aussitôt que faite, mais l'examen de la loi va être repris.

Inghels est intervenu près de la commission pour faire modifier le texte soumis tout d'abord. Il a fait valoir que la situation des locataires résidant en pays envahis devait être assimilée à celle des mobilisés, que la loi perdait tout ou partie de leurs moyens d'existence, ou qu'ils ont été privés, par suite de l'état de guerre, de la jouissance du lieu loué.

C'est vraisemblablement ce que la Chambre adoptera. Inghels a fait toutes réserves pour la discussion ultérieure des autres dispositions. Il s'en tient pour l'instant à l'amélioration qu'il a obtenue de la commission.

Reste à faire discuter et voter ce projet avant la séparation des Chambres. Nous voudrions espérer qu'il en sera ainsi et que nos concitoyens sauront bientôt enfin à quoi s'en tenir pour le paiement des loyers après cinq ans de misères et d'habitations!

Alex WILL.

Les souverains d'Espagne arriveront à Paris lundi

Paris, 16 octobre. — Le roi d'Espagne, accompagné de la reine Victoria, arrivera à Paris lundi prochain, vers dix heures et demie, à l'aéroport d'Orsay. Comme on le sait, le roi voyage incognito sous le nom de duc de Tolède. En conséquence, le président de la République sera simplement représenté à la gare.

Le soir, au dîner intime aura lieu à l'Élysée, et, le lendemain, le président offrira une chasse en l'honneur de la reine Victoria. Le même soir, l'Alphonse XIII partira pour Verdun. Il consacra la matinée du lendemain mercredi à visiter le champ de bataille en compagnie du maréchal Foch.

Il est probable que les souverains espagnols partiront pour l'Angleterre le soir même.

Le HARA-KIRI DU MATELOT

Quimper, 16 octobre. — A Douarnenez, le matin Le Bars a tenté, dans un accès de fièvre chaude, de se suicider.

Il s'est d'abord frappé de deux coups de couteau à la poitrine, puis à deux reprises, essaya de s'ouvrir le ventre avec un couteau d'abord, puis avec un rasoir. Il a été relevé par des Japonais. Ensuite, il se sectionna la gorge d'un coup de couteau.

Pour remplir les caisses de l'Etat

M. André Lefèvre dépose un ingénieux projet d'emprunt remboursable avec primes

Paris, 16 octobre. — M. André Lefèvre a déposé le rapport dont l'avait chargé la Commission du Budget, sur la proposition de loi, dont il est l'auteur et qui tend à organiser le prêt sans intérêt à la France par l'émission d'obligations remboursables avec primes par voie de tirage au sort.

Ce rapport conclut au vote d'un projet de résolution invitant le gouvernement à réviser, dans le plus bref délai, un emprunt de ce genre. M. André Lefèvre indique la différence qu'il y a entre la loterie, qui est un jeu ou l'on expose tant, et sa combinaison, d'où gain plus important, tout en jouant le capital est toujours remboursable. Il envisage la possibilité d'émettre 120 millions de titres de 500 francs chacun, soit un total de 60 millions de francs remboursables, par tirages semestriels, en vingt ans.

Au cours des deux premières années, une prime de 1.250.000 francs serait tirée chaque jour, à laquelle viendrait s'ajouter, chaque semaine, deux primes de 500.000 francs, dix de 100.000 francs, cent de 10.000 francs et deux cents de 5.000 francs. En outre, par tirages semestriels, 664.250 titres seraient remboursés à 1.000 francs au lieu de 500 francs.

Au cours des trois années suivantes, les primes journalières de 1.250.000 francs disparaîtraient, sauf une, maintenue en tête du tirage hebdomadaire, et le nombre de titres remboursés trimestriellement à 1.000 francs s'élevait à un million 454.000 francs.

De la sixième à la dixième année, on laisserait les mêmes chances hebdomadaires et on rembourserait à 1.000 francs 451.000 titres. De la onzième à la quinzième année, les mêmes primes hebdomadaires subsistent, on diminue le nombre des remboursements à 1.000 francs, et on rembourserait à 1.000 francs 451.000 titres.

Dans tous les cas, les obligations sorties au remboursement à 500 francs seraient de 1.000 francs pour toute la durée de l'emprunt.

En admettant que ce qui est évidemment exagéré, à savoir le taux très élevé des sommes empruntées, pour un emprunt émis dans ces conditions ressortirait, pour l'Etat, au taux annuel de 2,75 pour cent.

M. André Lefèvre examine dans leurs détails deux autres combinaisons dont l'une porterait sur une opération de vingt milliards, l'autre sur une opération de 25 milliards.

DEUX MILLIARDS POUR LA RECONSTITUTION INDUSTRIELLE

M. Loucheur, ministre de la Reconstruction industrielle, a déposé à la Chambre une demande de crédits de 2 milliards pour les achats de matières premières, d'outillage, d'articles et produits d'entretien nécessaires à la remise en marche des industries sinistrées. Cela porte à 3 milliards 250 millions l'ensemble des crédits des services de la Reconstruction industrielle.

M. Poincaré redeviendra-t-il sénateur de la Meuse ?

Lors de sa dernière réunion, le conseil d'arrondissement de Barle-Duc, sur la proposition de M. Cocharid, son président, avait voté, à l'unanimité, une adresse à M. le Président de la République.

En réponse à cette adresse, M. Raymond Poincaré vient d'envoyer une lettre à M. Cocharid, président du Conseil d'arrondissement, dans laquelle, après avoir remercié l'assemblée de la motion votée, il fait cette déclaration :

« Si l'occasion m'est offerte, plus tard, de représenter de nouveau le département de la Meuse qui a si cruellement souffert de la guerre, je n'ai pas de scrupules à accepter un mandat de ne pas décevoir ce mandat. »

HAASE SERAIT PERDU

Baie, 16 octobre. — On mande de Berlin à la « Gazette de Francfort » : l'état de M. Haase continue d'être mauvais. La consultation qu'il a eu hier matin a déclaré son état grave, peut-être même sans espoir.

Le Calendrier électoral voté par la Chambre

Table with columns for '1919' and '1920', listing dates for Chamber of Deputies, Municipal Councils, and Senate elections.

Guerre & Révolution

La bataille va s'ouvrir entre les forces du passé et celles de l'avenir

J'ai toujours pensé et j'ai souvent dit, au cours de la guerre, que les années que nous vivions dans les convulsions de cette catastrophe mondiale seraient plus pour le progrès des idées que cinquante ans de propagande. Cette opinion se présente d'avantage au fur et à mesure que se dégage la leçon de la guerre, et Viviani, dans le magnifique discours qu'il prononçait il y a quelques jours à la Chambre, l'a exprimée avec une force saisissante en s'écriant :

« Vous croyez avoir assisté à une guerre, et c'est à une révolution que vous venez d'assister ! »

Et c'est bien, en effet, une révolution qui s'est faite depuis quelques années. Dans la tranchée, replié sur lui-même, le poilu a réfléchi et il a vu que dans la ruée des peuples les uns contre les autres il y avait autre chose que des conflits d'idéal, et il a senti que le sacrifice qu'il faisait pour une cause qu'il savait juste ne devait pourtant pas être la consécration d'un régime social où précéderait la justice et l'équité.

A Fusine, à la mine, dans le labour ininterrompu accepté pour la défense du pays, le travailleur a vu s'accroître à côté de lui les scandaleuses fortunes des profiteurs de la guerre, et il a compris aussi qu'un ordre social qui permet de telles choses doit disparaître.

Travailleurs et soldats sont sortis de l'épreuve avec la conception nette de ce qui devait être la société de demain. L'indifférence des faits nous sommes trop souvent heurtés, a fait place à l'affirmation bien arrêtée du droit pour chacun au bien-être et aux bienfaits que la civilisation a créés pour l'homme et qui ne peuvent plus être l'appauvri de quelques uns.

En ce sens, c'est donc bien une révolution qui s'est faite. Il n'y a plus de rétrogrades, il n'y a plus de masse qui se contentent de recevoir de ses exploités, juste de quoi ne plus mourir de faim et il y a une classe ouvrière consciente d'elle-même et du rôle qu'elle va jouer dans le développement social.

Sans doute, ceux qui ont si largement profité de l'indifférence et de l'inconscience de naguère ne s'attendaient pas à ce résultat de la guerre. La lutte pour le Droit a déjourné du cadre national où elle avait éclaté. C'est le Droit de l'individu qui a triomphé, le droit du producteur au produit intégral de son travail, et c'est le triomphe de ce Droit qui « révolutionne » le vieux monde.

Aussi toutes les forces de ce vieux monde sont-elles en train de se rassembler pour barrer la route à la classe ouvrière en marche vers la réalisation de ses aspirations, que le Parti Socialiste a synthétisées et qu'elle voit maintenant à la portée de sa main.

DES MILIARDS POUR LA RECONSTITUTION INDUSTRIELLE

M. Loucheur, ministre de la Reconstruction industrielle, a déposé à la Chambre une demande de crédits de 2 milliards pour les achats de matières premières, d'outillage, d'articles et produits d'entretien nécessaires à la remise en marche des industries sinistrées. Cela porte à 3 milliards 250 millions l'ensemble des crédits des services de la Reconstruction industrielle.

M. Poincaré redeviendra-t-il sénateur de la Meuse ?

Lors de sa dernière réunion, le conseil d'arrondissement de Barle-Duc, sur la proposition de M. Cocharid, son président, avait voté, à l'unanimité, une adresse à M. le Président de la République.

En réponse à cette adresse, M. Raymond Poincaré vient d'envoyer une lettre à M. Cocharid, président du Conseil d'arrondissement, dans laquelle, après avoir remercié l'assemblée de la motion votée, il fait cette déclaration :

« Si l'occasion m'est offerte, plus tard, de représenter de nouveau le département de la Meuse qui a si cruellement souffert de la guerre, je n'ai pas de scrupules à accepter un mandat de ne pas décevoir ce mandat. »

HAASE SERAIT PERDU

Baie, 16 octobre. — On mande de Berlin à la « Gazette de Francfort » : l'état de M. Haase continue d'être mauvais. La consultation qu'il a eu hier matin a déclaré son état grave, peut-être même sans espoir.

Le Calendrier électoral voté par la Chambre

Table with columns for '1919' and '1920', listing dates for Chamber of Deputies, Municipal Councils, and Senate elections.

Les Allemands en Pays Baltique

Une sommation de l'Angleterre au colonel Bermont

Helsingfors, 16 octobre. — Le commandant briannique des forces navales de la Baltique a adressé au colonel Bermont, dont les troupes occupent les faubourgs de Riga, un ultimatum lui enjoignant d'évacuer la ville d'aujourd'hui avant-midi.

LES OPERATIONS CONTRE RIGA. Le Bureau de Presse du gouvernement letton nous communique les dépêches suivantes : Riga, 13 octobre, 6 heures du soir. — Front de la guerre. Le feu vient de l'artillerie et des mitrailleuses continue. Beaucoup de maisons ont souffert du bombardement et il y a des victimes nombreuses.

Front antibolcheviste. — La ligne du front est toujours tenue par nos troupes. Feu d'artillerie près de Iadivogus. Les éclaireurs lettons prirent, du lac de Louban, deux canons bolchevistes.

VON DER GOLTZ DEMANDE SA MISE EN DISPONIBILITE

Baie, 16 octobre. — La « Deutsche Tageszeitung » dit que le général von Goltz, à la mise à la disposition pour couvrir toutes les mesures arbitraires de violence de la part de l'Allemagne, qui pour l'instant s'applique par la haine des Allems contre sa personne ou son attitude personnelle.

A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Baie, 16 octobre. — La Commission de l'Assemblée nationale allemande pour les affaires étrangères a discuté la situation dans la Baltique.

Une nouvelle victoire du Syndicat des Mineurs

LES PENSIONS DES VIEUX MINEURS VONT ETRE AUGMENTEES DE 200 FRANCS. — UNE IMPORTANTE ENTREVEUE AU MINISTERE DU TRAVAIL.

L'inlassable activité des hommes qui ont pris en mains la tâche de défendre les intérêts des travailleurs du sous-sol, vient encore d'obtenir un résultat que les mineurs enregistreront avec satisfaction. En ces temps où ne se sont pas contentés de défendre les intérêts des travailleurs, mais ont aussi travaillé à l'amélioration de leur situation.

Il y a que quelques mois déjà, sous l'action des délégués mineurs, le Parlement accordait une majoration de 200 francs par an à la retraite des ouvriers des Compagnies, à côté du régime des conventions d'Arras et à 500 francs celle des autres retraites.

C'est là un nouveau et important succès que l'ancien syndicat des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais vient d'obtenir dans les conditions suivantes :

Mardi matin, nos amis Basly, Cadot, Goniaux et autres délégués mineurs ont eu une importante entrevue au Ministère du Travail, à Paris, une délégation composée des délégués mineurs de la région du Nord et du Pas-de-Calais, et de nos amis Basly, Cadot, Goniaux, Simon, etc.

LES DELEGUES MINEURS DES REGIONS ENVAHIES. La délégation a tout d'abord entretenu le Ministre de la situation faite aux délégués mineurs des régions sinistrées. Elle a insisté pour que ces délégués reçoivent à titre de leur pension mensuelle qu'ils n'ont pas touchés ou qu'ils n'ont pu toucher.

Elle a également insisté sur le fait que, pour ces délégués, il n'est pas possible de continuer à travailler dans les mines, et qu'ils ont besoin de secours.

LES MINEURS OCCUPES DEBARRAIENT. Les délégués ont attiré l'attention du Ministre sur l'application dans le Nord de la sentence réglant les salaires des ouvriers mineurs travaillant dans les mines de déblaiement des mines et des villes sinistrées.

On sait que, pour le Nord, une liste des communes où serait appliquée l'immunité de rassemblement a été publiée et que les travailleurs l'estiment incomplète.

Le Ministre a répondu que dès la semaine dernière il avait été décidé que l'immunité de rassemblement serait accordée à tous les ayants-droit.

LES CAISSES DE SECOURS

La situation déplorable dans laquelle se trouvent les délégués mineurs des régions sinistrées a été également exposée avec son dévouement à la demande que le maximum de la subvention prévue par le Décret soit accordé. Les délégués ont fait remarquer que les dépenses pendant l'occupation ont été considérables et que les ressources actuelles sont extrêmement réduites, d'où un déficit menaçant.

LES RETRAITES DES MINEURS

La délégation a rappelé au Ministre que la Fédération du sous-sol a réclamé, pour les vieux mineurs, une augmentation de leur retraite à 1.500 francs, justifiée par la cherté de la vie.

Il y a lieu de supposer que, malgré toutes les instructions données à ce sujet, des industriels sinistrés n'ont pas encore formulé de demandes de récupération pour le matériel industriel leur appartenant et qui leur a été enlevé par les Allemands.

La Crise des Transports

SES CAUSES, LES REMÈDES PRÉCONISÉS

J'ai plusieurs fois exprimé quelles étaient, d'après moi, les causes de la crise des transports. J'ai vu se dérouler plusieurs fois les mêmes scènes de défilé, malgré les débats et les ordres du jour de confiance, la crise n'a fait que s'empirer, au grand détriment du pays.

La guerre est la cause en général, l'autorité militaire est la cause en particulier, mais il est de toute évidence que le Comité des Pouvoirs publics n'ont pas fait toute diligence en la circonstance.

J'insiste sur les Pouvoirs publics, non pas qu'ils n'aient rien tenté, mais parce qu'ils n'ont pas pu ou pas su vaincre la résistance que les Compagnies, qui sont restées toutes-puissantes pendant la guerre.

Le matériel se trouve à bout de souffle par suite du rendement intense qu'on en a exigé de lui. 150.000 wagons de toutes natures ont été réparés, plus de 3.000 machines sont remises dans les divers ateliers improvisés pour tous usages.

Il y a eu de 5.000 attendent des réparations indispensables pour assurer un service grand nombre de celles qui sont en service attendent depuis longtemps leur passage au montage pour la visite et la réparation courante.

Les usines de réparation ont été mises à l'arrêt par la visite et la réparation courante. Les usines de réparation ont été mises à l'arrêt par la visite et la réparation courante.

Le matériel neuf que l'Etat a fait construire pour son réseau — 30.000 — l'apport de matériel et les constructions des Compagnies — 25.000 — nous arrivons à augmenter notre parc de 150.000 véhicules de plus qu'avant la guerre.

Il aurait été possible de remédier à cet embouteillage en dirigeant vers des grands centres de réparation les véhicules qui encombrant nos voies de garage.

Les industriels de la Loire, au lieu de tempêter contre le Comité de l'Industrie attribué à la tournée de huit heures le mardi matin, nous ne devons pas nous plaindre de ce que nous avons fait.

Le Comité des retards actuels. Les industriels de la Loire, au lieu de tempêter contre le Comité de l'Industrie attribué à la tournée de huit heures le mardi matin, nous ne devons pas nous plaindre de ce que nous avons fait.

Le Comité des retards actuels. Les industriels de la Loire, au lieu de tempêter contre le Comité de l'Industrie attribué à la tournée de huit heures le mardi matin, nous ne devons pas nous plaindre de ce que nous avons fait.

Arrestation de JEAN DARC

Paris, 16 octobre. — Le commandant Albert fait arrêter ce matin 63, Avenue Wagner, un nommé Paul Ponsolle, 57 ans, se disant publiciste et qui est un délinquant en matière de presse. Ponsolle qui proteste, est conduit au poste de la rue de Valenciennes.

LES FAITS. — Paul Ponsolle, connu en littérature sous le pseudonyme de Jean Darc, qui est un délinquant en matière de presse, a été arrêté par le commandant Albert chargé de l'inspection de la presse.

LES MINEURS OCCUPES DEBARRAIENT. Les délégués ont attiré l'attention du Ministre sur l'application dans le Nord de la sentence réglant les salaires des ouvriers mineurs travaillant dans les mines de déblaiement des mines et des villes sinistrées.

On sait que, pour le Nord, une liste des communes où serait appliquée l'immunité de rassemblement a été publiée et que les travailleurs l'estiment incomplète.

Le Ministre a répondu que dès la semaine dernière il avait été décidé que l'immunité de rassemblement serait accordée à tous les ayants-droit.

LE CRUSSOL - CASE

La nouvelle court les journaux américains — A combien la ligne ? — que Mlle Gaby Deslys est arrivée à New-York avec le jeune duc de Crussol, qu'elle aurait épousé.

LA GRIPPE ET LE TABAC

Il ne nous manquait plus que cela. Nous aurons pas de charbon, mais nous aurons la grippe.

L'Amnistie à la Chambre

La discussion générale est tumultueuse

Paris, 16 octobre. — La séance est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Groussier, en présence d'un assez grand nombre de députés.

RENNAUD demande la parole sur le projet de loi relatif à l'amnistie. Il regrette que certaines paroles prononcées au cours de la séance d'hier par M. Ernest Flanrin aient été exactement rapportées au compte rendu officiel.

M. YBARNEGARRAY lui répond en l'absence de M. Flanrin. RENNAUD se déclare satisfait des excuses présentées.

L'INTERPELLATION AUBRIOT

Le Président fait connaître qu'il a reçu d'AUBRIOT une demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement.

M. YBARNEGARRAY insiste pour le renvoi à la Commission par le Président du Conseil. La Chambre adopte ensuite le sens de la discussion un certain nombre de projets et de projets de loi d'intérêt secondaire.

M. Paul Weunier reste-t-il rapporteur ?

Puis la Chambre discute la proposition de loi sur l'amnistie.

M. BINDER demande le renvoi à la Commission par la désignation de nouveaux rapporteurs.

M. PAUL-MEUNIER reste assis à sa place et ne gâche pas le banc de la Commission ou se trouve seul M. Aldy, président de la Commission, qui déclare que la Commission n'a pas à intervenir pour le changement d'un rapporteur et qu'il faut pour cela un vote de la Chambre.

M. YBARNEGARRAY insiste pour le renvoi à la Commission par le Président du Conseil. La Chambre adopte ensuite le sens de la discussion un certain nombre de projets et de projets de loi d'intérêt secondaire.

S'exquite et reste

Une vive altercation a lieu entre Jean DARC et YBARNEGARRAY. Le Président n'obtient qu'un vote pour permettre à M. PAUL-MEUNIER de s'expliquer.

YBARNEGARRAY déclare qu'il a été victime d'une campagne de presse basée sur des faits inexacts. Il proteste contre cette campagne et demande que les accusations soient retirées.

M. GABART à la parole et il demande une amnistie pour tous les faits possibles.

M. TISSIER lui succède et demande que l'amnistie soit accordée pour tous les faits possibles.

M. LEYGES, ministre de la Marine, déclare qu'il n'a rien à dire sur la question de l'amnistie.

M. TISSIER poursuit ses explications. M. LEYGES intervient de nouveau pour mettre la Chambre en garde contre les faits qui lui sont exposés et qui n'ont pas été suffisamment éclairés.

M. PECHADIE prend ensuite la parole. Dès le début de son discours, il ne cache nullement qu'il veut apporter à la tribune ses vues sur l'affaire Marquis.

M. PECHADIE poursuit néanmoins ses explications. Il rappelle que le projet de loi de l'amnistie a été voté par la Chambre et qu'il est en entier constitué par des documents relatifs aux affaires Marquis et Roseberg.

Les protestations continuent. M. PECHADIE, fort bien, mais aurons-nous le tabac ce soir ? — Alors qu'à la Chambre !